



Directives d'organisation

Finale régionale



Version décembre 2024

Modifications en **jaune**





Table des matières

1	But	3
2	L'événement	3
2.1	Idée	3
2.2	Buts	3
2.3	Règlement de concours	3
2.4	Invitation à la finale suisse	3
2.5	Participation	3
2.6	Protection des données	4
3	Organisation de la finale régionale	4
3.1	Enregistrement	4
3.2	Infrastructure	4
3.3	Service sanitaire	4
3.4	Restauration	4
3.5	Chronométrage / Évaluation	4
3.6	Distinction	5
3.7	Liste de résultats	5
3.8	Dossards	6
3.9	Matériel	6
3.10	Formulaire de feedback	6
4	Sponsoring	6
4.1	Le Gruyère AOP et des Co-sponsors	6
4.2	Autres sponsors Swiss Athletics	7
5	Communication	7
5.1	Site web	7
5.2	Imprimés	8
5.3	Logo	8
5.4	Speaker	8
5.5	Travail médiatique	8
5.6	Médias sociaux	8
5.7	Code of Conduct pour les photographes	8
5.8	Echange entre l'organisateur et Swiss Athletics	8
6	Finances	9
6.1	Indemnité d'organisation	9
6.2	Finance d'inscription	9
6.3	Assurance	9
7	Adresses de contact	9



1 But

Les présentes directives d'organisation règlent les droits et les obligations du déroulement d'une finale régionale Mille Gruyère. Swiss Athletics délègue l'organisation des finales régionales aux régions composées d'associations cantonales regroupées. Celles-ci désignent un organisateur (société) qui est membre de Swiss Athletics et s'engage à organiser le concours selon les présentes directives.

2 L'événement

2.1 Idée

Avec le Mille Gruyère, Swiss Athletics propose une offre à toutes les filles et tous les garçons passionnés de sport âgés de 7 – 15 ans.

Un kilomètre ou exactement 1000 mètres (600m pour les plus jeunes) sont parcourus contre des concurrentes et des concurrents du même âge dans le cadre du Mille Gruyère. Le Mille Gruyère est une vaste plateforme largement soutenue permettant de commencer l'athlétisme. La transmission du plaisir de l'activité physique et du sport est un but tout aussi important que la découverte et la prospection de nouveaux talents. En tant que série de concours avec des éliminatoires locales, éliminatoires régionales et une finale suisse, les ambitions sportives de se mesurer et de s'améliorer sont prises en compte.

2.2 Buts

La qualité de l'organisation de la finale régionale Mille Gruyère doit être impeccable, de manière à devenir un événement au sens positif pour tous les participants/es (y.c. parents, frères et sœurs et spectateurs).

L'organisateur s'efforce avec les responsables cantonaux (RC) de sa région, de recruter le nombre minimal de 250 participants/es.

2.3 Règlement de concours

Pour organiser un Mille Gruyère, il faut impérativement respecter le [règlement du concours](#). Le règlement du concours renseigne sur les catégories, les distances, l'obligation de licence, le mode de qualification et bien plus encore.

2.4 Invitation à la finale suisse

Les organisateurs des finales régionales désignent les athlètes qualifiés/es selon le processus de qualification. À la remise des prix, ils distribuent aux athlètes qualifiés/es la [lettre de qualification pour la finale suisse](#) mise à disposition. L'organisateur vérifie que la remarque « Qualifié(e) » a été ajoutée aux bons athlètes dans le logiciel d'évaluation utilisé. Les athlètes qualifiés s'inscrivent à la finale suisse dans les délais via le site web de Mille Gruyère.

2.5 Participation

Toutes les filles et tous les garçons jusqu'à 15 ans inclus domiciliés en Suisse et au Liechtenstein ont le droit de participer au Mille Gruyère. Les enfants sans domicile fixe en Suisse ou au Liechtenstein – même les étrangers – ont également le droit de participer aux éliminatoires locales. Pour participer aux finales régionales et à la finale suisse, les participants/es sans domicile suisse ou liechtensteinois doivent être licenciés dans un club suisse ou liechtensteinois.





2.6 Protection des données

Aux événements, les données personnelles des participants/es sont enregistrées, traitées et publiées avec les listes de résultats ou l'outil d'inscription (prénom, nom, année de naissance, société ou domicile avec indication du canton concerné, les résultats obtenus par cette personne et son classement). En outre, des photos et des films sont réalisés, qui peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans droit à rémunération.

L'organisateur de la finale régionale est tenu d'attirer l'attention de manière appropriée. Il faut faire référence aux [conditions de participation](#), qui sont mises en ligne sur le site Internet de notre projet.

3 Organisation de la finale régionale

3.1 Enregistrement

L'organisateur enregistre en ligne la finale régionale Mille Gruyère sur : www.mille-gruyere.ch/login-inscription

Catégorie de concours : *finale régionale*

Catégorie d'événement : *Cercle de participants ouvert*. Tout le monde peut s'inscrire.

Qualification requise. S'ils doivent s'être qualifiés pour la finale régionale.

3.2 Infrastructure

Pour organiser une finale régionale, les installations suivantes sont indispensables :

- Piste synthétique de 400 m avec au moins 6 couloirs. (Pistes de 300 m resp. 4 couloirs seulement exceptionnellement)
- Chronométrage électronique
- Bureau des calculs y.c. équipements (PC, imprimante, W-Lan)
- Une sonorisation qui couvre l'ensemble de la zone de concours et des spectateurs et que le speaker peut manier
- Vestiaires et douches pour les athlètes

3.3 Service sanitaire

L'organisateur prend des dispositions pour assurer des services sanitaires pendant toute la durée de la manifestation.

3.4 Restauration

L'exploitation d'une cantine de fête est souhaitée. Swiss Athletics ne participe ni au bénéfice ni à la perte de la cantine de fête. En ce qui concerne les fournisseurs, l'organisateur est libre, à l'exception des produits fromagers, qui doivent provenir de Le Gruyère AOP.

Dans la mesure du possible il faut renoncer, dans le sens de « [cool and clean](#) » à la vente d'alcool et de tabac. Cette action peut très bien être propagée comme « exemplaire pour notre jeunesse ».

Pour les apéros des aides et la cantine de fête, Le Gruyère AOP met à disposition de l'organisateur, sur demande, un bon de 200.- CHF pour du fromage. **Celui-ci doit être demandé au moins 3 semaines avant la manifestation via le [formulaire en ligne](#).**

3.5 Chronométrage / Évaluation

Pour déterminer les temps, il faut utiliser un chronométrage électronique à partir du niveau de la finale régionale. L'évaluation doit se faire avec le logiciel d'évaluation TAF3 de Seltec.





L'organisateur organise une équipe expérimentée pour le bureau des calculs, qui maîtrise le maniement du logiciel d'évaluation TAF3 de Seltec et qui a déjà effectué des tests en compétition auparavant.

Les sociétés membres peuvent télécharger gratuitement le logiciel sur le lien suivant : www.swiss-athletics.ch/seltec

Pour un déroulement réussi les postes suivants doivent être occupés :

- 1 juge-arbitre formé/e
- 1 team de starters formés/es (au moins 2 personnes, starter et starter de rappel)
- 1 aide-starter
- 1-2 juge(s) d'arrivée
- 1 chronométreur/se
- 1 secrétaire (pour soutenir le/la chronométreur/se)
- 2 estafettes (pour assurer que la composition des séries et les listes de résultats soient affichées aux panneaux d'info)

Pour le juge-arbitre et le starter, il faut prendre contact avec le chef starter cantonal resp. le chef juge-arbitre cantonal.

La fonction de l'installation de départ (haut-parleur / volume du son) doit être testée avant la première série.

3.6 Distinction

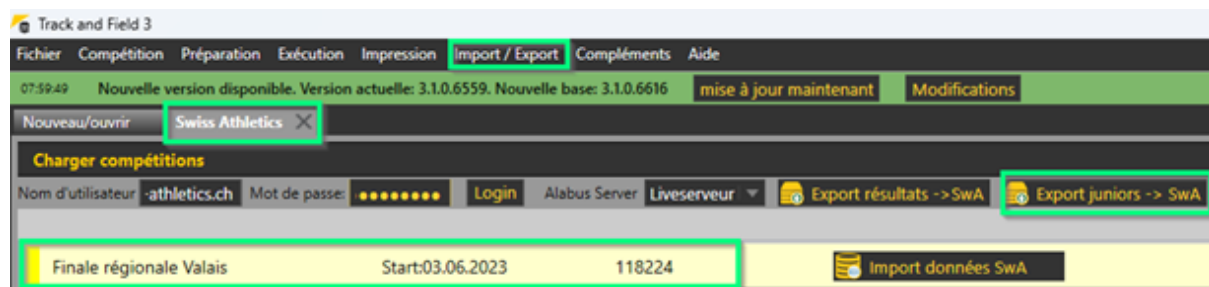
- Chaque participant/e reçoit un T-shirt comme prix souvenir
- Les trois premiers classés de chaque catégorie reçoivent une médaille
- Les 8 premiers classés de chaque catégorie reçoivent un diplôme, rempli par l'organisateur

T-shirts, médailles et diplômes sont organisés par le Team Projets jeunesse de Swiss Athletics et livrés par un distributeur.

D'éventuelles autres distinctions peuvent rendre une finale régionale encore plus attractive, ceci est de la compétence d'organisateur, qui doit également les financer.

3.7 Liste de résultats

L'organisateur envoie les résultats du concours à Swiss Athletics via l'interface d'importation correspondante (Export juniors) dans TAF3.



Les résultats sont ainsi enregistrés dans notre banque de données et sont automatiquement visibles dans la liste de résultats et la liste des meilleurs du Mille Gruyère.

La liste de résultats devrait en outre être publiée encore le même jour sur le site web de l'organisateur. La couverture de la liste de résultats est mise à disposition par Swiss Athletics comme « [Modèle de page de garde de classement - Texte](#) » dans l'espace des téléchargements. Il faut utiliser uniquement la couverture originale. Les listes de résultats des courses doivent être mises à disposition au plus vite dans la forme appropriée (tableau d'info, en ligne).



3.8 Dossards

Swiss Athletics met des dossards jetables à disposition de l'organisateur. L'organisateur se charge d'organiser la remise des dossards. Les participantes et participants doivent porter les dossards sans les plier sur la poitrine.

3.9 Matériel

Chaque organisateur d'une finale régionale Mille Gruyère a droit au matériel événementiel gratuit suivant.

Jusqu'à env. 7 jours avant l'événement le matériel suivant est envoyé gratuitement par poste à l'organisateur responsable :

- Dossards
- Diplômes
- Flyers (mis à disposition au plus tard 3 semaines avant l'événement en cas d'enregistrement dans les délais)
- Affiches (mises à disposition au plus tard 3 semaines avant l'événement en cas d'enregistrement dans les délais)
- Médailles

Le jour du concours, un distributeur livre le matériel en prêt suivant :

- Tente 3m x 4.5m pour la remise des T-shirts de participation (à installer dans l'aire d'arrivée)
- Arche (pas garantie en cas de plusieurs finales régionales le même jour)
- Bannière Mille Gruyère
- Pop-Out-Flag
- 6-8 beachflags (5m)
- Paroi arrière pour la remise des prix (le podium lui-même n'est pas inclus)

Le jour du concours un distributeur livre le matériel consommable suivant :

- Shirts comme cadeau de participation pour tous/toutes les participants/es de la finale régionale
- Shirts pour les aides (max. 30 pcs.)

L'organisateur met à disposition de DM Events (le distributeur du branding) 4 aides pendant 1h pour le montage et 30min pour le démontage (commence pendant la remise des prix). Pour une mise en œuvre correcte, on peut consulter le [manuel matériel](#).

3.10 Formulaire de feedback

Afin de nous améliorer et de nous développer en permanence, nous avons besoin de votre avis. L'organisateur est tenu de remplir le [formulaire de feedback](#) après son événement.

4 Sponsoring

4.1 Le Gruyère AOP et des Co-sponsors

Les présences du sponsor principal et des Co-sponsors sont fixées dans des contrats entre les sponsors concernés et Swiss Athletics et sont mis en œuvre par l'agence d'événementiels DM Events.

Il faut garantir l'exclusivité à Le Gruyère AOP et Craft dans la zone de remise des prix.

Le Gruyère AOP bénéficie de l'exclusivité de branche. Aucun autre sponsor de fromages ou produits laitiers ne peut être engagé. Il faut également veiller à ce que seul du fromage de Le Gruyère soit utilisé dans la cantine de fête ou à l'apéro VIP (voir point 3.4).





Si un programme est réalisé (papier ou électronique) la présence d'autres sponsors est possible à l'exception des 2 pages de couverture, dans la mesure où ils ne concurrencent pas le sponsor principal Le Gruyère AOP par une autre marque de fromage (Emmentaler, Tilsiter, Appenzeller etc.) ni le Co-sponsor Craft par une autre marque d'articles de sport (Adidas, PUMA, asics, erima etc.).

Il faut également faire en sorte que les T-shirts des aides mis gratuitement à disposition soient portés de manière visible par les juges et fonctionnaires pendant toute la durée de la manifestation. L'organisateur s'engage à remettre les T-shirts uniquement aux participants/es y ayant officiellement droit et à retourner tous les T-shirts qui restent.

Craft a la possibilité d'exploiter un stand promotionnel. Si cette option est utilisée par le partenaire, le Team Projets jeunesse de Swiss Athletics contactera l'organisateur en temps utile pour discuter de la suite de la procédure.

Les publications doivent être mises en ligne visiblement sur le site web de la société avec le „ logo Mille Gruyère “. Dans l'idéal sur une sous-page spéciale.

Le speaker doit régulièrement faire des annonces mentionnant soutien des sponsors principaux et Co-sponsors.

4.2 Autres sponsors Swiss Athletics

Aux finales régionales Mille Gruyère, d'autres sponsors sont autorisés à condition que l'image des sponsors du projet reste dominante et que l'exclusivité (fromage, produits laitiers) soit préservée.

Les Leadingpartner de Swiss Athletics comme fédération sont

- UBS
- Visana
- Le Gruyère AOP
- Puma
- Omega

Lors de la recherche de sponsors pour l'événement, il faut veiller à ce qu'ils ne fassent pas concurrence aux leading partners de Swiss Athletics. Les sponsors doivent être discutés avec le chef de projet.

5 Communication

Les partenaires du Mille Gruyère, en particulier le sponsor principal Le Gruyère AOP, apportent une contribution importante pour que le Mille Gruyère puisse être proposé sous cette forme attractive pour les organisateurs et les participants/es. Les contre-prestations dans le domaine de la communication sont en conséquence les bienvenues. La plupart des moyens de communication sont préparés pour les organisateurs de manière qu'ils n'aient plus à s'occuper du branding et de la présentation des sponsors. L'organisateur a l'obligation d'utiliser activement ces moyens de communication mis à disposition dans la publicité de sa finale régionale.

5.1 Site web

Le site web www.mille-gruyere.ch est l'instrument de communication central du Mille Gruyère – et ce également pour toutes les finales régionales.

Les organisateurs mettent à disposition des informations sur l'événement et la procédure d'inscription sur les sites web de leur société.





5.2 Imprimés

Dans l'[espace de téléchargements](#) (rubrique « organisateurs ») sur le site web du Mille Gruyère, l'organisateur dispose des modèles pour d'autres imprimés (par ex. modèles de documents). Veuillez toujours utiliser les derniers modèles. Si d'autres sponsors de la manifestation doivent être présents, le bon à tirer doit être demandé à Swiss Athletics.

5.3 Logo

Le logo du Mille Gruyère ainsi que des différents partenaires se trouve à disposition sur le site web dans l'espace de téléchargements et peut être utilisé pour d'autres mesures de communication en rapport avec le Mille Gruyère. Veuillez tenir compte des guides d'utilisation.

5.4 Speaker

L'organisateur engage un speaker expérimenté pendant toute la durée de la manifestation (courses et remise des prix). Dans les lieux où les participants viennent de différentes régions linguistiques, les annonces doivent impérativement être faites en deux langues. Le speaker doit régulièrement citer les partenaires de l'événement et rendre attentif à leurs activités sur place.

Swiss Athletics établit un briefing « [Speaker Input](#) » à l'attention du speaker, qui peut être utilisé comme aide.

5.5 Travail médiatique

En amont et à la suite de la finale régionale, l'organisateur envoie, à l'aide des documents mis à disposition ([modèle de communiqué de presse](#), etc.) un communiqué de presse aux journaux/revues locaux de sa région et se charge de la promotion de l'événement.

Le CO fournit un responsable des médias qui s'occupe d'informer les médias régionaux et répond aux médias. Ses tâches sont :

- Fournit en amont un préavis de la manifestation aux médias régionaux
- Envoie après coup la liste de résultats et dans l'idéal un compte-rendu sur le concours avec photos aux médias régionaux

5.6 Médias sociaux

Il faut rechercher la promotion via les médias sociaux (Facebook, Instagram, Youtube, Tiktok, etc.). Si des photos, vidéos ou autres contenus sont téléchargés, il faut le compléter avec les Hashtags #millegruyere et #swissathletics.

5.7 Code of Conduct pour les photographes

Si des photographes se trouvent sur place, par ex. de la presse ou aussi des photographes internes de la société mais aussi pour les photos en général, notre code de conduite s'applique : Il convient d'être particulièrement prudent lors de l'enregistrement (image et vidéo) de mineurs. Tant le cadrage que la représentation visuelle des athlètes en général doivent être choisis de manière que l'intégrité de l'enfant soit préservée à tout moment.

Swiss Athletics et Le Gruyère AOP ont le droit de prendre des photos et des films sur place et de les utiliser à des fins de marketing.

5.8 Echange entre l'organisateur et Swiss Athletics

L'organisateur rédige un bref protocole des réunions du CO et en envoie un exemplaire à l'équipe Projets jeunesse de Swiss Athletics (nachwuchsprojekte@swiss-athletics.ch). En cas de difficultés dans l'organisation de la manifestation, l'organisateur en informe immédiatement le chef de projet de Swiss Athletics.





6 Finances

6.1 Indemnité d'organisation

Si le matériel de branding est mis en place correctement et si les dispositions d'organisation (e.a. enregistrement correct ; port des dossards Mille Gruyère) sont respectées, l'organisateur reçoit les indemnités suivantes :

- CHF 1500.- comme montant de base
- CHF 2.- par participant/e

6.2 Finance d'inscription

Pour la finale régionale Mille Gruyère l'organisateur a le droit de percevoir une finance d'inscription d'au max. CHF 10.- par participant/e.

6.3 Assurance

L'organisateur contracte les assurances appropriées pour la manifestation.

L'organisateur et Swiss Athletics déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou autres incidents avant, pendant et après la compétition. L'assurance est l'affaire des participants/es. Dans le programme il faut mentionner l'assurance.

7 Adresses de contact

Chef de projet : Alain Croisier, alaincroisier@swiss-athletics.ch

Team Projets jeunesse : nachwuchsprojekte@swiss-athletics.ch

Marketing/Sponsoring : Team Marketing, marketing@swiss-athletics.ch

Le Gruyère : Marie l'Homme, marie.lhomme@gruyere.com

DM Events : Dominique Morard, dmevents@netplus.ch

